

# PUBLICATION DES ORDONNANCES RELATIVES À LA CRISE SANITAIRE

Le 26 mars 2020 sont parues les ordonnances relatives à la crise sanitaire.

Tableau récapitulatif avec liens vers les ordonnances :

<b>ECONOMIE</b>	
Entreprises du tourisme	Modification des conditions financières d'annulation des contrats de voyages touristiques et de séjours.  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020</u></a>
TPE, PME (entreprises concernés par le fond de solidarité)	Report des factures eau, gaz, électricités et loyers  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020</u></a>  ➤ <a href="#"><u>Décret n° 2020-378 du 31 mars 2020</u></a>
Entreprises de -1M€ de CA avec -10 salariés Confrontés à une fermeture administrative ou baisse de chiffre d'affaires (-70% du CA)	Fond de solidarité  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020</u></a>  ➤ <a href="#"><u>Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020</u></a>
Entreprises	Marché publics  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020</u></a>
Entreprises	AG des entreprises  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020</u></a>  ➤ <i>Décret en attente « Un décret précise, en tant que de besoin, les conditions d'application de la présente ordonnance »</i>
Entreprises + professions réglementées (commissaires aux comptes, experts comptables)	Audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020</u></a>

Entreprises Télécom	Adaptation des délais et des procédures applicables à l'implantation ou la modification d'une installation de communications électroniques  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-320 du 25 mars 2020</u></a>
Entreprises et exploitations agricoles	Adaptation des règles relatives aux difficultés des entreprises et des exploitations agricoles à l'urgence sanitaire  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-341 du 27 mars 2020</u></a>
<b>TRAVAIL</b>	
Entreprises	Dispositif de chômage partiel  <a href="#"><u>Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle</u></a>  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020</u></a>
Entreprises	Intéressement  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-322 du 25 mars 2020</u></a>  ➤ <a href="#"><u>Décret en attente : « Article 1 : Un décret peut aménager les délais et les modalités »</u></a>
Entreprises	Congés et Durée de travail  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020</u></a>  ➤ <i>Décret en attente : définir les entreprises relevant de secteurs d'activités particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation et à la continuité de la vie économique et sociale,</i>
Salariés, intermittents, chômeurs	Protection chômeurs  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-324 du 25 mars 2020</u></a>  ➤ <i>Décret en attente : Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application et fixe notamment la limite que la prolongation de la durée des droits ne peut excéder.</i>
<b>JUSTICE</b>	

	Règles applicables devant les juridictions pénales  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-303 du 25 mars 2020</u></a>
	Règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale et aux contrats de syndic de copropriété  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020</u></a>
	Règles applicables aux juridictions de l'ordre administratif  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-305 du 25 mars 2020</u></a>
Administration, collectivités locales et entreprises	Prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020</u></a>  ➤ <i>Décret en attente : « un décret détermine les catégories d'actes, de procédures et d'obligations pour lesquels, pour des motifs de protection des intérêts fondamentaux de la Nation, de sécurité, de protection de la santé, de la salubrité publique, de préservation de l'environnement et de protection de l'enfance et de la jeunesse, le cours des délais reprend. »</i>
<b>AFFAIRES ETRANGERES</b>	
	Prorogation des mandats des conseillers consulaires et des délégués consulaires et aux modalités d'organisation du scrutin.  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-307 du 25 mars 2020</u></a>  ➤ <i>Décret en attente pour fixer la date de renouvellement</i>
<b>SANTE</b>	
	Garantie de financement des établissements de santé

	<a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020</u></a>
	Dispositions temporaires relative aux assistants maternels et aux disponibilités d'accueil des jeunes enfants
	<a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-310 du 25 mars 2020</u></a>
	Règles d'instruction des demandes et d'indemnisation des victimes
	<a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-311 du 25 mars 2020</u></a>
	Prolongation des droits sociaux.
	<a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020</u></a>
	Adaptation des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux
	<a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020</u></a>
<b>BUDGET</b>	
Administration	Responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics.  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-326 du 25 mars 2020</u></a>
Etablissements publics	Droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020</u></a>  ➤ <i>Un décret adapte en tant que de besoin la durée des mandats des membres désignés à la suite de cette prorogation afin que les dates d'échéance de ces mandats soient compatibles avec les règles de renouvellement partiel ou total de ces instances.</i>
<b>COLLECTIVITES LOCALES</b>	
Collectivités locales et conseil régionaux : (aides aux entreprises)	Continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

	<a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020</u></a>
	Prolongation de la trêve hivernale  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-331 du 25 mars 2020</u></a>
<b>INTERIEUR</b>	
	Prolongation de la durée de validité des documents de séjour.  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-328 du 25 mars 2020</u></a>
<b>CULTURE</b>	
	Aides exceptionnelles à destination de titulaires de droits d'auteurs et de droits voisins  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-353 du 27 mars 2020</u></a>
<b>RECHERCHE</b>	
Enseignement supérieur, fonction publique, éducation nationale	Organisation des examens et concours  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020</u></a>  ➤ <i>Décret en attente : « Les garanties procédurales et techniques permettant d'assurer l'égalité de traitement des candidats et la lutte contre la fraude sont fixées par décret. »</i>
<b>AGRICULTURE</b>	
	Maintien en fonction des membres des conseils d'administration des caisses locales et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole  <a href="#"><u>Ordonnance n° 2020-329 du 25 mars 2020</u></a>

Source : la DIRECCTE



Publication des ordonnances  
Dans le cadre du COVID-19  
Mise à jour : 02/04/2020

La présente information est propriété d'UIMM LYON, son usage est strictement réservé à ses adhérents. Toute reproduction intégrale ou partielle du présent document faite sans le consentement d'UIMM LYON est illicite. Le présent document est rédigé à titre informatif et n'a pas valeur de consultation juridique. Il ne vous dispense pas de consulter un juriste de d'UIMM LYON ou tout autre professionnel du droit.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :  
Le Pôle Droit du Travail – 04.78.77.06.16